



Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

Réf.: SCBD/STTM/SK/ac/81285

6 février 2013

NOTIFICATION¹

Nominations pour l'Atelier régional de formation du Groupe d'experts des pays les moins avancés (PMA) sur l'adaptation à l'intention des PMA francophones, du 18 – 22 mars 2013, à Lomé, Togo

Madame, Monsieur,

La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) a prié le Secrétaire exécutif de collaborer avec d'autres conventions, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), afin de promouvoir des actions synergiques sur les changements climatiques et la biodiversité, y compris en matière d'adaptation.

Le Groupe d'experts des pays les moins avancés établi par la Conférence des Parties à la CCNUCC fournit des conseils techniques aux pays les moins avancés (PMA) en matière d'adaptation aux changements climatiques par l'entremise de processus tels que les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA), le programme de travail des PMA et les plans d'adaptation nationaux (NAP). Son mandat, entre autres, comprend la facilitation de l'échange d'information et la promotion des synergies régionales, et des synergies avec d'autres conventions multilatérales sur l'environnement.

J'ai le plaisir de vous informer que le Secrétariat de la CDB collabore avec le Secrétariat de la CCNUCC afin d'assurer la participation d'experts en biodiversité à l'Atelier régional de formation du Groupe d'experts des pays les moins avancés sur l'adaptation à l'intention des PMA francophones, qui aura lieu du 18 au 22 Mars 2013, à Lomé, au Togo.

Le Secrétariat de la CDB, grâce à la généreuse contribution financière du Gouvernement du Japon, est en mesure de financer la participation d'un nombre limité d'experts. Les Parties sont invitées à désigner un expert qui sera considéré pour participer à l'atelier régional de formation. Veuillez noter que la réunion aura lieu en français. Les Parties sont invitées à désigner un représentant en utilisant les critères suivants:

- Le représentant doit avoir une bonne connaissance des liens qui existent entre la biodiversité et les changements climatiques;
- Le représentant doit posséder une expérience pratique reliée à l'intégration de la biodiversité dans les projets/politiques sur les changements climatiques, ou encore, reliée à l'intégration des changements climatiques dans les projets/politiques sur la biodiversité;
- Après l'atelier, le représentant doit être en mesure de traduire les connaissances acquises en actions concrètes ; et

¹ Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.

Aux Points focaux nationaux de la CDB des pays suivants: Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Tchad et Togo

- L'expérience reliée à l'intégration de la biodiversité dans la planification et le développement économique constitue un atout.

Veillez faire parvenir, dès que possible et **au plus tard le 20 Février 2013**, le nom du représentant désigné par lettre officielle adressée au Secrétaire exécutif et signée par le point focal ou par un haut fonctionnaire de votre Gouvernement, par courriel à l'adresse secretariat@cbd.int ou par télécopieur au: +1 514 288 6588. La lettre doit contenir le nom et les coordonnées du représentant (y compris l'adresse courriel) et être accompagnée d'un *curriculum vitae* indiquant clairement les domaines d'expertise.

J'espère recevoir, dès que possible, la nomination de votre Gouvernement et je vous remercie de votre collaboration.

Veillez agréer, Madame / Monsieur, mes salutations distinguées.

Braulio Ferreira de Souza Dias
Secrétaire exécutif